

**Séance du 13 octobre 2025**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**PERSONNEL – RESTAURATION ADMINISTRATIVE – NOUVEAUX DISPOSITIFS**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le treize octobre  
A dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 29 septembre 2025, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents 8

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Ghénia BENSAOU, Mme Nora ZARLENGA, membres du Conseil Municipal

Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. François LEBEAU, Mme Evelyne VERNET, M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS  
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration  
Mme Gisèle CUCHET, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Les travaux de restructuration du site du Château et notamment des sondages pré-opérationnels à réaliser dans la Chancellerie à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025 rendront ce bâtiment indisponible pour poursuivre à l'avenir du service de restauration proposé pour les agents de la collectivité.

En conséquence et à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, afin de répondre à ses obligations en qualité d'employeur, tout en maintenant le temps privilégié de convivialité que doit permettre la pause méridienne, la collectivité met en œuvre plusieurs dispositifs cumulatifs, au choix quotidien des commensaux :

- La mise à disposition d'une salle du rez-de-chaussée du logis des Gentilshommes (à côté de la salle Rameau). Cette salle sera équipée d'un plan de travail, d'un point d'eau, de micro-ondes et d'un réfrigérateur. Des toilettes sont accessibles dès l'entrée dans le bâtiment. Cette salle susceptible d'accueillir une douzaine de convives sera ouverte de 11h30 à 14h du lundi au vendredi. Un entretien ménager adapté sera mis en place.
- L'accès au restaurant Domon (fourniture des repas par la société Château d'Uzel) : Les agents Ville et CCAS qui le souhaitent pourront prendre leur repas au foyer Domon selon les modalités suivantes :

- Inscription la veille auprès du service Animation seniors du CCAS
- Repas de 5 composantes (entrée, plat protidique, garniture, fromage, dessert) avec boissons, servi à table. La composition du repas est susceptible d'évoluer en fonction du prestataire retenu et des évolutions du restaurant Domon
- Cout de 7.80 € (auquel vient se déduire la participation employeur de 1.62€). Soit un cout net pour l'agent de 6.18€ /repas (prix valable 1 an susceptible d'évoluer en fonction de la révision annuelle des prix selon les dispositions contractuelles entre le CCAS et le Château d'Uzel d'une part, et l'évolution de la participation employeur en application de la circulaire ministérielle en la matière)
- Facturation individuelle mensuelle pour les agents
- Facturation mensuelle du CCAS à la ville pour la participation employeur

Pour faciliter les déplacements au restaurant Domon, les agents auront la faculté d'utiliser un véhicule de service – sous réserve des nécessités de service en privilégiant le co-voiturage.

- En outre, est maintenue la possibilité d'utiliser le service de Box poursuivi par l'Amicale du personnel de PMA jusqu'à la mise en place des titres-restaurant par PMA. Il s'agira du dispositif identique à celui mis en place durant la période Covid (avec réservation, récupération des Box au siège de PMA et participation employeur).

La convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Montbéliard est jointe à la présente délibération. Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après avis du comité social territorial du 18 septembre 2025, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser la mise en œuvre de ces dispositifs relatifs à la restauration administrative à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025
- D'autoriser la Présidente ou son représentant légal à signer la convention fixant les modalités de la restauration administrative pour les agents du CCAS de Montbéliard
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Pour	:8
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,  
A Montbéliard, le 15 octobre 2025

Déposée en Sous-Préfecture le 16 octobre 2025

Pour la Vice-Présidente et par délégation,  
La Directrice



  
I.AOUAD